

Image not found or type unknown



Création d'une entreprise

Par **Tarek A**, le **22/09/2016** à **16:36**

Bonjour,

Il y a un an j'étais en train de développer un produit technologique pour créer une start-up avec un collègue quand nous avons décidé d'abandonner le projet pour différentes raisons. Jusqu'à ce moment là, on travaillait sur notre temps libre sans aucun revenu monétaire lié au projet.

Après une durée de quelques mois, je découvre que mon collègue a créé unilatéralement et à l'étranger (grande Bretagne), une entreprise sur le même projet et avec les mêmes ressources (idées, design et prototypes) que nous avons développées ensemble.

J'aimerais savoir si cela est légal. Et sinon, s'il y a possibilité pour moi de revendiquer mes droits (au moins ceux liés à la propriété intellectuelle) vu que la création du produit en question était réalisée collectivement.

Merci